travailleurs espagnols immigrés en Suisse se voue a ses tâches quotidiennes sans se livrer à des manifestations politiques parfois intempestives. Les Chargés d'Affaires A.I., ai-je ironisé, ont parfois tendance a exagérer dans leurs depêches les nouvelles relatives à la politisation de la main-d'oeuvre étrangère en Suisse.

Par la suite, notre conversation a porté sur la question des bourses que l'on peut qualifier de techniques, qui sont offertes à des ressortissants espagnols par différentes industries de notre pays, par l'entremise de la Division Fédérale du Commerce. J'ai relevé que de fréquents retards se produisaient au Ministère de l'Industrie chargé de la sélection des candidats à ces bourses de perfectionnement. Ces retards donnaient parfois à nos industriels l'impression que les bourses offertes n'étaient pas très recherchées du côté espagnol. Monsieur López Rodó m'a assuré que tel n'était pas le cas et qu'il interviendrait auprès de son collègue de l'Industrie afin que le choix des candidats s'effectue dans les meilleurs délais.

Nous avons examiné ensuite le contenu du grand discours que le Ministre du Travail, Monsieur Liciño de la Fuente, a prononcé hier à La Coruña et dans lequel il a déclaré qu'il serait satisfait de voir diminuer l'émigration de travailleurs de la Galice. Monsieur López Rodó m'a assuré que l'Espagne n'avait aucune intention de restreindre le droit à l'obtention du passeport pour l'étranger pour ses nationaux. Madrid n'adoptera en aucune manière une attitude semblable a celle de Lisbonne en ce qui concerne les restrictions mises à l'émigration des travailleurs désireux de chercher un emploi à l'étranger. Cependant, l'intention du Gouvernement espagnol est de développer toujours plus l'enseignement technique et l'industrialisation dans les zones sous-développées de la Péninsule, d'où proviennent en général les émigrants qui se rendent à l'étranger. Il faut donc s'attendre à une diminution graduelle du nombre des citoyens espagnols qui viendront chercher du travail chez nous.

Sur le plan international, le Ministre des Affaires Etrangères m'a assuré que lors de sa récente visite officielle à San Sebastián, le Premier maltais, Don Mintoff, n'avait pas soulevé la question de la participation de certains pays arabes à la prochaine phase des travaux de la Conférence de Sécurité et de Coopération Européenne. Pour sa part, le Ministre espagnol insistera pour que l'Algérie et la Tunisie soient entendues par les délégations des pays participants. L'Espagne pense qu'une brève audition des thèses défendues par ces deux pays méditerranéens permettrait de donner une satisfaction limitée et

sans danger à tous les autres pays du pourtour de la Méditerranée, qui auraient aimé se faire entendre à Helsinki. Pour l'Espagne, il n'y aurait aucun pays, autre que l'Algérie et le Tunisie, à faire entendre leur voix et on éviterait ainsi d'entamer des discussions au sujet du conflit avec Israel, en restant strictement dans le cadre de la sécurité et de la coopération européenne. D'après Monsieur López Rodó, la France appuierait l'Espagne dans son intervention à ce sujet. Il est donc évident que le Gouvernement de Madrid ne suivra pas Don Mintoff dans ses interventions en faveur des pays arabes en général.

Pour terminer, j'ai soulevé la question du projet de convention sur le réglement pacifique des différents, qui a été remis dernièrement au Ministere des Affaires Etrangères à Madrid. Monsieur López Rodó n'avait pas encore connaissance du texte de ce projet de convention. Il s'est montré vivement intéressé par nos vues sur l'arbitrage et voici pourquoi:

Comme vous le savez, les pourparlers bilatéraux qui avaient été entamés par le précédent Ministre espagnol des Affaires Etrangères, Monsieur López Bravo, au sujet du problème de Gibraltar, ont abouti à un échec complet. Monsieur López Rodó m'a déclaré que de Londres, on lui avait fait savoir que toutes les frontières en Europe avaient été tracées avec du sang et que l'Espagne devait s'accommoder de la perte de Gibraltar. On a ajouté à Londres, m'a-t-il dit, que de même qu'il y a deux Allemagnes, l'une à l'Est et l'autre à l'Ouest, il y aura dorénavant deux Espagnes, l'une au Nord et l'autre au Sud (Gibraltar.). Dans ce contexte, le Ministre López Rodó va reprendre l'examen de l'affaire devant les Nations Unies. Il prononcera un grand discours à New York au sujet de Gibraltar le 25 septembre prochain. Il aimerait des lors savoir si la Suisse pourrait concevoir une application de son projet de convention sur le réglement pacifique des différents au conflit relatif à Gibraltar. Mon interlocuteur a relevé qu'il s'agit effectivement d'un litige entre deux pays européens au sujet d'un territoire situé en Europe et qui met en danger la sécurité européenne. Monsieur López Rodó m'a fait un vaste exposé de la question de Gibraltar, du problème de la souveraineté sur le "Peñon", qui ne peut être qu'es-pagnole, sur le respect des droits de la population de Gibraltar, sur la renonciation par l'Espagne à toute action belliqueuse pour faire valoir ses droits, etc, etc. Je n'insiste pas sur cet exposé du fond du problème, que vous connaissez déjà par mes rapports politiques antérieurs.

Enfin, toujours en ce qui concerne Gibraltar, le Ministre espagnol aimerait savoir ce que le Conseil Fédéral pense lui-même de ce litige et si, étant donné les excellentes relations qui existent entre la Suisse et la Grande Bretagne, Berne ne pourrait pas s'entremettre à Londres pour recommander aux Anglais d'adopter une attitude plus conciliante. Cette demande, m'a dit le Ministre, serait normale à ses yeux dans le cadre de notre action en vue d'assurer le réglement pacifique de tous les différents entre états européens.

Le Ministre López Rodó a abordé lui-même la question des relations entre l'Espagne et l'A.E.L.E.Il ne pense ni à une adhésion de l'Espagne à ce groupement, ni a une association du type finlandais. Le Gouvernement espagnol vise à conclure un traité, créant une zone de libre échange entre l'A.E.L.E. et l'Espagne. Au cours de sa récente visite a Vienne, Monsieur López Rodó a appris par Monsieur Kreisky, dont la femme est Suédoise, et qui connait fort bien les vues du Gouvernement de Stockholm, que la Suède ne s'opposerait en aucune façon à la conclusion d'un tel traîté.

Avant que je prenne congé de lui, le nouveau Ministre des Affaires Etrangères a renouvelé l'invitation que son prédécesseur vous avait faite l'an dernier (C.F. ma lettre de San Sebastián, le 8 août 1972). Monsieur López Rodó n'a pas mentionné l'invitation faite l'an dernier par son prédécesseur. Il s'est agit d'une initiative qu'il a prise personnellement, étant donné qu'il est fort désireux de vous rencontrer et d'établir avec vous des rapports, tant sur le plan personnel qu'officiel. A ce propos, Monsieur López Rodó a mentionné la visite que le M.A.E. français, Monsieur Jobert, lui fera à San Sebastián ces prochains jours. Mon interlocuteur a relevé que vous seriez le bienvenu si vous pouviez <u>venir passer 48 heures ou même seu-</u> lement 24 heures à San Sebastián ou il résidera jusqu' au 17 septembre 1973. Votre visite revêtirait, ainsi a-t-il ajouté, avec le sourire, un caractère à la fois touristique, amical et politique. J'ai promis de vous transmettre cette invitation, tout en relevant que le Conseil Fédéral n'avait jamais été un chaud partisan de la "Besuchsdiplomatie" et que le peuple suisse, comme il l'aura lu dans nos journaux, n'apprécie pas beaucoup les voyages à l'étranger de nos Conseillers Fédéraux. Monsieur López Rodó a néanmoins insisté pour qu'une breve prise de contact puisse avoir lieu à San Sebastián, sinon il désirerait beaucoup vous recevoir alors à Madrid avant la fin de l'année en cours.

Helanki

Je n'ai pas fait allusion à une visite éventuelle de votre collègue, Monsieur le Conseiller Fédéral Brugger, que vous aviez suggérée dans votre lettre du 23 août 1972, étant donné que Monsieur López Rodó, nouvellement chargé de la direction du Département des Affaires Etrangères, m'a semblé particulierement anxieux de faire personnellement la connaissance des autres Ministres européens des Affaires Etrangères et de les accueillir dans son pays.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, l'assurance de ma haute considération.

Warodi.

Annexe: Déclaration du Ministre du Travail concernant l'émigration des travailleurs espagnols.